

**La Direction Générale de la
Coopération Internationale**



Appel à Candidature pour un Programme Coparrainé de Bourses de Recherche UNESCO/Keizo OBUCHI Cycle 2006

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que l'UNESCO lance un appel à candidature pour 20 bourses de recherche financées par le Japon pour la sixième année consécutive à la mémoire de feu le Premier Ministre du Japon, Keizo OBUCHI.

M. OBUCHI était connu dans les sphères internationales pour son attachement à la cause du développement et sa volonté de renforcer les efforts déployés par la communauté internationale pour faire progresser le développement économique et social de l'humanité.

Le programme de bourses de recherche UNESCO /Keizo OBUCHI vise à encourager la conduite de travaux de recherche post-universitaire dans les quatre domaines suivants :

- Environnement (avec une attention particulière aux Sciences de l'eau);
- Dialogue interculturel;
- Technologies de l'information et de la communication;
- Résolution pacifique des conflits.

Le montant de la bourse est compris entre 6000 et 10.000 \$ des Etats unis pour une durée de recherche entre 3 et 9 mois dans un ou deux pays qui ne soient pas celui du candidat.

Les candidats ne doivent pas avoir plus de 40 ans et avoir une bonne connaissance (lecture et rédaction) de la langue d'enseignement pratiquée dans la pays d'étude/recherche proposée.

Le dossier de candidature doit impérativement comporter les pièces suivantes ;

- le formulaire de demande de bourse de l'UNESCO (vous le trouvez ci-joint) dûment rempli en double exemplaire, accompagné de deux photographies récentes (obligatoires) ;
- des copies certifiées conformes des titres ou diplômes (y compris des certificats des notes obtenus) en double exemplaire. La preuve de l'obtention maîtrise (Master's degree) ;
- une lettre de recommandation d'une personne connaissant bien les travaux du candidat ;
- une lettre d'acceptation d'un établissement d'accueil (c-à-d l'établissement qui a accepté de faire travailler le candidat s'il était retenu pour bénéficier d'une bourse). Cette lettre doit indiquer que l'établissement d'accueil confirme qu'il est disposé à mettre à la

disposition du candidat les outils de recherche dont il a besoin dans le domaine de spécialisation qu'il a choisi ;

- le certificat d'aptitude linguistique (sur le formulaire de l'UNESCO) dûment rempli en double exemplaire pour la langue du pays d'étude (si elle diffère de la langue maternelle du candidat), délivré par une autorité officielle ;
- **une description détaillée, une ou deux pages (au maximum), soit en anglais soit en français**, des travaux de recherche faisant l'objet de la candidature.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats avant **la fin du mois de décembre 2005**.